

Les SIE parisiens démantelés à partir du 01/09/2023.

Paris, 24 novembre 2021

En juin dernier, après plus de 2 ans d'attente, nous avons enfin obtenu les informations concernant l'avenir (bien sombre) de notre réseau de proximité. Parmi ces informations, figurait l'annonce de la suppression de 386 emplois au titre des délocalisations dont 197 dans les Services des Impôts des Entreprises (SIE). Depuis le 9 juillet, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de demander à notre direction précisions et éclaircissements concernant ces délocalisations. Pour toute réponse, la direction parisienne a jusque là toujours grossièrement prétendu ne rien savoir de plus pour justifier une communication proche du mutisme. **Toutefois un Groupe de Travail (GT) national ayant pour thème : « La relocalisation d'emplois des services de gestion des usagers professionnels » s'est réuni le 22 novembre dernier pour avoir les premières informations. Et les révélations sont saignantes !**

Les antennes SIE : Vierzon et Fécamp

Pour rappel, dans le cadre, des délocalisations des missions, il a été décidé d'installer 18 antennes de SIE dont 17 dites « extra-départementales ». Parmi elles, 2 antennes SIE seront implantées respectivement à Vierzon (département du Cher) au 01/09/23 et à Fécamp (département de la Seine-Maritime) au 01/09/24 pour les délocalisations de certaines missions des SIE parisiens.

L'antenne de Vierzon devrait être composée de 50 agent.es et celle de Fécamp de 44 agent.es. Ce qui veut dire concrètement que rien que pour ces 2 antennes : 94 emplois seront supprimés dans les SIE Parisiens d'ici le 01/09/2024 (à ce chiffre déjà inquiétant s'ajouteront les « traditionnelles » suppressions d'emplois annuelles issues des lois de finances).

Quelles missions parisiennes délocalisées ?

Toutes les missions sont potentiellement susceptibles d'être concernées par ces délocalisations : les actes de purs gestions (Avisirs, gestion des locaux dans Gespro...), la surveillance et la relance des défaillants mais aussi les procédures contentieuses et des remboursements. **Et ce sera à la direction parisienne de choisir ! Deux questions se posent donc : quand la direction fera ce choix (si cela n'est pas encore fait) et quand elle nous donnera cette information ?**

Quelques difficultés en perspectives et pas des moindres !

Pour la Direction Générale, déraciner et délocaliser nos missions ne pose pas de problèmes majeurs puisque selon elle, beaucoup de nos missions peuvent être effectuées à distance sans aucune conséquence. Mais pour Solidaires Finances Publiques, il s'agit d'un postulat totalement erroné qui témoigne d'une méconnaissance (voire d'un véritable mépris) pour la réalité du travail et qui aura pour conséquence de dégrader la qualité du service rendu. Prenons par exemple le cas du traitement des avisirs.

L'exploitation des avisirs conditionne toute la gestion fiscale de l'imposition d'une société (depuis le choix de son régime d'imposition initial au résultat et/ou à la



TVA, en passant par le suivi des transferts d'établissements jusqu'à sa cessation définitive d'activité). Le reste des tâches de gestion (mais en bout de chaîne : le contrôle fiscal également) peuvent mécaniquement être impactés par la qualité du traitement initial des avisirs. Ce travail ne peut qu'être utilement affiné par une bonne connaissance de son tissu fiscal et (de même que pour le traitement des BNI) certaines visites sur le terrain peuvent clarifier bon nombre de situations. Cette capacité à fiabiliser des données par des passages sur place sera de facto perdue avec une délocalisation de missions à Fécamp ou à Vierzon.

Par ailleurs, pour Solidaires Finances Publiques, démanteler ainsi les missions des SIE aura également des conséquences désastreuses sur l'attractivité et le sens du travail d, sur la solidarité entre collègues... Sans parler du contribuable, le grand oublié de ces projets, qui risque de se perdre face à une multiplication de ses interlocuteurs en fonction des missions qui auront ou non été délocalisées. À qui devra-t-il s'adresser ? Aux collègues de Vierzon ? De Fécamp ? De ce qu'il en restera de Paris ? À un centre de contact ? Mais la direction parisienne, nous dira sans doute que grâce à notre offre multicanal, le ou la contribuable aura dans tous les cas un interlocuteur. Certes mais sera-t-il celui qui aura agi sur le dossier ? Rien n'est moins sûr.

Les Centres de contacts professionnels : Alençon et Lisieux

Dans le cadre des projets des délocalisations, la mission de l'accueil des usagers est aussi concernée. C'est ainsi que d'ici 2024, 10 centres de contacts seront créés sur l'ensemble du territoire. Ces centres de contacts seront chargés de

- répondre aux appels téléphoniques des usagers et usagères
- traiter les courriels
- assurer des actes de gestion de premier niveau découlant des informations recueillies lors de l'accueil des usagers et usagères.

Pour Paris, deux centres de contacts seront créés en 2023 : un à Alençon (département de l'Orne) et un à Lisieux (département du Calvados). **Ces deux centres de contacts accueilleront plus de 100 emplois qui seront mécaniquement supprimés de notre direction.**



Même si à cette étape, nous n'avons pas encore l'intégralité des informations et que nous ne savons pas quelles missions des SIE seront délocalisées dans les antennes. Une chose est d'ores et déjà certaine, les délocalisations vont accélérer la liquidation des SIE en morcelant, en segmentant et déracinant les missions, sur l'ensemble du territoire et en particulier sur Paris.

Solidaires Finances Publiques condamne fermement ces projets :

- **Pour les usagers professionnels**, ce sera un lourd recul du service public. En effet, toutes les entreprises ne font pas partie de la très élitiste « start-up nation ». Beaucoup restent des PME, des entreprises individuelles ou sont de simples auto-entrepreneurs qui ont un réel besoin de proximité et de réactivité. Le saucissonnage des interlocuteurs, tout comme les processus hachurés (contentieux/recouvrement), entraîneront des incompréhensions et un décalage manifeste avec le monde des entreprises.
- **Pour les personnels**, c'est une accélération de l'industrialisation et de la taylorisation du travail, et des processus de liaisons kafkaïens à construire.

C'est pourquoi, nous invitons l'ensemble de nos collègues en SIE à se réunir et recenser tant les difficultés vécues actuellement que leurs analyses sur ces projets. Nous devons submerger notre haute hiérarchie de motions, de pétitions, d'expressions et envisager collectivement des actions de nature à démontrer notre utilité et à préserver le maintien de l'exercice de nos missions dans leur sphère d'évolution naturelle.